

de l'Intercolonial. Celui-ci doit franchir les monts Cobeguid. Il y a aux environs de Dorchester au Nouveau-Brunswick et dans les monts Cobeguid des endroits où les pentes sont d'environ 1½ p. 100 et il serait difficile de construire dans cette direction un chemin de fer n'offrant que des pentes permises sur le Transcontinental. D'un autre côté, la route conduisant à Country-Harbour traverserait un pays relativement plat, en passant par Oxford, les champs houillers de Pictou, et en longeant la vallée à partir de Sunny-Brae; si le ministre des Chemins de fer sortait de sa torpeur et construisait cette ligne, ce serait la solution, et la meilleure, de ce problème.

(La séance suspendue à une heure est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance.

INCIDENT—BROCHURES ELECTORALES.

M. RHODES: Cette session a été une session de travail ardu et de séances prolongées, et je comprends que les membres des deux partis souhaitent une prorogation prochaine. Cependant, sans perdre de vue ces aspirations, je désire traiter pendant quelques instants un sujet qui me paraît assez important pour s'imposer à l'attention de la Chambre et du public en général. L'"Evening Journal", du vendredi 22 mars publiait l'article suivant:

Le courage dépasse toutes les bornes.

Les libéraux distribuent des brochures électorales pour la prochaine élection.

L'organisateur d'Ontario est chargé de ce travail.

Trente employés s'occupent de la distribution et on agit très secrètement. Des bureaux dans les Central Chambers.

Des feuilles de combat libérales sont distribuées d'Ottawa en divers endroits d'Ontario. D'après les renseignements que le "Journal" a pu recueillir aujourd'hui, les libéraux se préparent déjà à la prochaine élection et des bureaux situés dans des Central Chambers, rue Sparks, ils expédient des brochures électorales.

Le "Journal" tient ce renseignement de bonne source. On dit qu'un nommé McCarthy, qui est censé venir de Kenmore (Ont.), l'un des organisateurs d'Ontario, est chargé de distribuer les brochures électorales ici.

Les pièces Nos 48 et 38 des "Central Chambers" ont été retenues et trente jeunes femmes ou plus y étaient occupées ce matin à développer des circulaires—probablement des feuilles de combat.

M. McCarthy a été interviewé, mais il était très peu communicatif.

"N'êtes-vous pas l'un des organisateurs libéraux de l'est d'Ontario?" lui demanda le représentant du "Journal".

M. McCarthy sourit et répondit: "Ceci est une affaire personnelle, et je ne vois pas qu'il y ait nécessité de rien publier".

"Quel mal y a-t-il?"

"Assurément, un homme peut louer des bureaux ici et s'engager dans une entreprise privée sans que cela devienne une question d'intérêt public."

M. SINCLAIR.

élus dans la province de Québec, en septembre dernier.

"Oui, mais nous croyons savoir que l'honorable M. Frank Oliver, M. Sinclair, député fédéral de Guysborough et d'autres libéraux marquants ont fait de fréquentes visites ici et qu'on a ouvert des bureaux pour distribuer des feuilles de combat."

"Je n'ai rien à dire à présent."

"Quel mal peut-il y avoir à faire une déclaration? Nous publierons quelque chose à ce sujet, et vous feriez aussi bien de vous assurer que la nouvelle sera exacte. Puis, ces jeunes filles qui travaillent ici doivent nécessairement en savoir quelque chose. Elles savent lire."

"Elles travaillent et feront ce qu'on leur dit".

"Alors, vous ne ferez pas de déclaration?"

—Revenez demain après-midi. J'aurai peut-être quelque chose à vous dire, mais je n'ai rien maintenant. Ceci est vraiment une entreprise privée".

M. TURRIFF: Parlez-vous sérieusement?

M. RHODES: Attendez un instant. Lorsque j'ai lu cet article tout d'abord, il semblait renfermer tous les indices que le parti libéral se mettait sérieusement à l'œuvre et commençait tôt. D'après la nature de l'article, je m'attendais que la preuve du travail qu'on faisait paraîtrait d'abord dans la province d'Ontario, mais je me trompais à ce sujet. Tout dernièrement est arrivé dans le comté de Chambly-et-Verchères un pamphlet dont j'ai un exemplaire à la main. Ce pamphlet est rédigé en français, mais j'en ai fait préparer une traduction que je crois fidèle. En voici le texte:

La loi navale.—Les écoles.

La loi du service naval a-t-elle été abrogée?

—Non.

Depuis deux ans, on a promis à la population de la province de Québec que, si elle élisait vingt députés conservateurs, la loi navale serait abrogée dès la première session.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. BUREAU: C'est vrai jusqu'au dernier mot.

M. RHODES:

Quels sont les faits?

Le 21 septembre dernier, vingt-sept députés conservateurs ont été élus dans la province de Québec.

M. BUREAU: C'est vrai.

M. RHODES:

Le 6 d'octobre, le Gouvernement conservateur est monté au pouvoir.

La première session de la douzième législature s'est ouverte le 17 de novembre; elle se terminera à Pâques.

La loi du service naval n'a pas été abrogée.

M. WILSON (Laval): C'est également vrai.

M. TURRIFF: Lisez le texte français.

M. RHODES:

Tels sont les faits.

Une motion demandant son abrogation a été soumise au Sénat. Seuls, le proposeur et